

Séance du 29 mai 2026 - 18 h 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs Sylvette WONG - Didier GEVRIL (adjoints) - Jean-Luc DEMERDJIAN - Catherine BELZACKI - Patrick CHOUKROUN - Edwige LEROUX - Sophie BORDEZ - Corinne ETIENNE

Absents excusés : Mrs Christophe TURQUIN - Ruddy JOSEPH

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Demande de subvention FIPD (fonds interministériel de prévention et de délinquance) pour la vidéo protection
- Affaires diverses

Mme Corinne ETIENNE a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2026.

N° 2026-22 - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le déploiement d'un système de vidéo protection.

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire, pour le Bourg et les cinq lotissements de la commune.

Ce projet vise à :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes, rassurer et protéger la population.
- Prévenir les actes de délinquance, les incivilités et les dégradations de l'espace public.
- Aider les forces de l'ordre dans l'élucidation des infractions (en accord avec l'autorisation préfectorale requise).

L'implantation des caméras a été étudiée en concertation avec les services de la Gendarmerie Nationale.

Le coût estimatif global de l'opération s'élève à 70 436.08 € HT, soit 84 387.30 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

- **Subvention de l'État (FIPD) : 28 174 € (soit 40 % du montant HT)**
- **Autre subvention qui sera demandée : Département du Loiret : 28 174 € (soit 40 %)**
- **Autofinancement de la commune : 14 088.08 € (soit 20 %)**

Le Maire rappelle que l'obtention de cette aide financière est conditionnée par le vote d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant la demande de subvention auprès des services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de déploiement du système de vidéo protection tel que présenté, ainsi que son plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune pour couvrir la part d'autofinancement restant à sa charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée pour ce projet au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux – dotation d'Etat) n'a pas été attribuée.

Affaires diverses

Un contrat de 3 ans avait été signé pour le feu d'artifice, avec pour dernière date, celui de 2026. Il faudra réfléchir aux possibilités pour les années à venir : renouveler un contrat, ou changer de spectacle avec les jets d'eau par exemple.

M. le Maire fait un retour sur la dernière commission travaux de la 3CBO, notamment sur la reprise éventuelle de la voirie communautaire par les communes concernées. Juridiquement ce serait possible. Pour Foucherolles cela concerne la route de Courtenay et la route de Bazoches, de la sortie d'agglomération de Foucherolles jusqu'à la limite des communes respectives. Ces routes bénéficient actuellement d'un fauchage deux fois par an. Un troisième passage représenterait environ 4000 €. Pour des raisons de sécurité, ce passage pourrait être envisagé si besoin, en cas de reprise de ses routes par la commune. Tous les autres frais d'entretien seraient également transférés. A ce jour, la participation de la commune aux travaux de voirie communautaires représente plus que la valeur des travaux réalisés sur ses propres routes. La 3CBO avait évoqué l'éventualité de réaliser un prêt de 30 ans pour réaliser les travaux nécessaires sur l'ensemble des routes communautaires, ce qui n'a pas été retenu, vu le coût et l'échéance.

L'entretien des espaces verts de la commune seront effectués lundi.

Questions et observations des conseillers :

Catherine Belzacki :

- Remercie la mairie pour les travaux réalisés auprès des conteneurs de tri sélectif, notamment M. le Maire.
- Demande qu'un planning des menus travaux à réaliser ensemble pour la commune soit établi.

Didier Gevril :

- Demande à quoi correspond le panneau installé sur la RD 116 : il s'agit d'un signalement mis en place par le Département pour un désordre sur le revêtement de la chaussée.
- Demande quand sera rétabli le débit d'eau potable : cela devrait avoir lieu d'ici une douzaine de jours.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire, Patrick ORTH



La secrétaire, Corinne ETIENNE

